

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-081

SERVICE : Direction des Systèmes d'Information

OBJET : Déploiement de la vidéo-protection sur le secteur Reyssouze, à Bourg-en-Bresse (01000) -
Demande de subvention

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 22-15 en date du 16 juin 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué Monsieur Sébastien GOBERT dans le domaine de l'Administration Générale et des Ressources Humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment pour demander l'attribution de subventions auprès des organismes compétents, pour les projets de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT la nécessité d'élargir la vidéo protection sur le secteur de la Reyssouze à Bourg-en-Bresse, suite à une augmentation des incivilités et des dégradations dans ce secteur ;

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement de la part de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 50% du projet, soit 15 224.07 € sur la base d'une dépense prévisionnelle de 30 448.14. €HT.

DECIDE

DE SOLLICITER auprès de l'Etat la subvention d'investissement prévue pour le déploiement de la vidéo-protection sur le secteur de la Reyssouze à Bourg-en-Bresse, pour un montant de 15 224.07€, soit 50 % du montant prévisionnel du projet.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2023 nature 1311.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

Fait à Bourg-en-Bresse, le 6 avril 2023.

Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller délégué,




Sébastien GOBERT
Délégué à l'Administration Générale
et aux Ressources Humaines